



12ème CONFERENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE ET LES PAYS ARABES
22-25 septembre 2015, Gaborone, Botswana

SÉMINAIRE DES FEMMES DE L'AFRECON **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS**

Mercredi 22 septembre, le Séminaire des femmes de l'AFRECON 2015 s'est penché sur les campagnes prioritaires en matière d'égalité de genre et la marche à suivre pour l'avenir. 100 femmes étaient présentes, représentant chacune des sous-régions de l'ISP. La réunion était présidée par Ritta Thandeka Msibi, Vice-présidente de l'ISP et membre de DENOSA (Afrique du Sud), et Naomi Dedei Otoo, Présidente du Comité des femmes pour l'Afrique et les Pays Arabes et membre du Public Utility Workers' Union of TUC (Ghana).

Les discussions se sont focalisées sur les trois thèmes importants suivants :

- 1. Le travail précaire**
- 2. Mettre fin à la violence contre les femmes**
- 3. L'égalité de genre et les politiques mondiales – de l'aspect mondial à l'aspect local**

Le **TRAVAIL PRECAIRE** constitue un défi pour l'Afrique et les Pays arabes et cela affecte de plus en plus les travailleurs et travailleuses du secteur public. Les femmes sont les plus touchées en termes de réduction des dépenses, réduction des effectifs et privatisation. La privatisation est considérée comme l'un des processus clés qui mènent à des emplois précaires. Les jeunes sont aussi touchés : ils obtiennent leur diplôme avec de bonnes qualifications, mais ils ne trouvent pas d'emploi ou sont sous-payés, ou ils se retrouvent dans le secteur informel, sans protection sociale. Nous devons faire campagne contre l'emploi informel dans l'économie informelle, mais aussi contre la précarité croissante dans le secteur public, y compris dans le secteur de la santé.

La réunion a proposé de concentrer les activités de plaidoyer et d'organiser des campagnes sur :

- De meilleurs emplois pour les femmes ;
- L'organisation des travailleurs et travailleuses précaires et le respect de leurs droits syndicaux et sociaux ;
- L'affinage du profil des actions en cours en faveur des travailleurs et travailleuses de la santé qui se retrouvent en situation précaire et renforcer la coopération inter-régionale ;
- L'intégration des femmes dans les organes de prise de décision à tous les niveaux des syndicats ;
- La mise en place de formations sein des syndicats afin de renforcer les capacités des jeunes femmes, notamment sur la manière de traiter le travail précaire.

METTRE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET L'ÉGALITÉ DE GENRE – Alors que les femmes ont le même statut que les hommes au regard de la loi en terme d'emploi, les femmes en Afrique et dans les Pays arabes continuent à souffrir de discrimination et sont souvent victimes de violence. La violence domestique tend à être considérée comme une question familiale, et la discrimination sur le lieu de travail est monnaie courante. Les syndicats doivent prendre des mesures pour combattre la violence contre les femmes, que ce soit à la maison, au travail ou dans la société en général.

Il est important de mettre en place les points suivants en vue de mettre fin à la violence contre les femmes :

- Mettre fin à la violence contre les femmes doit être une priorité pour l'ensemble du mouvement syndical et ce point doit figurer comme une question prioritaire dans la négociation collective ;
- Les femmes dans les syndicats doivent former des synergies avec les organisations de la société civile et les gouvernements afin d'élaborer des politiques, et notamment aboutir à l'adoption d'une norme internationale du travail sur la violence au travail ;
- Mettre en place des politiques sur le harcèlement sexuel ;
- Encourager les campagnes de sensibilisation sur le lieu de travail ;
- Mettre en place des programmes de formation syndicale pour tous les membres sur la violence contre les femmes ;
- Impliquer les hommes dans les campagnes de lutte contre la violence contre les femmes ;
- Promouvoir la création de bureaux spécialisés en matière de genre dans les postes de police.

ÉGALITÉ DE GENRE ET POLITIQUES MONDIALES – DE L'ASPECT MONDIAL À L'ASPECT LOCAL

Les participantes ont observé que le point 5 des Objectifs de Développement Durable (ODD) promeut l'égalité et l'émancipation de toutes les femmes et filles. Les conclusions de la réunion sur le Financement du Développement à Addis-Abeba encouragent les partenariats public-privé (PPP), notamment pour les services essentiels qui sont

importants pour assurer l'égalité des genres et de meilleures conditions de vie pour les femmes. Les PPP conduiront également à la précarité des emplois étant donné que le but du secteur privé est la maximisation des profits.

C'est pourquoi, les participantes recommandent :

1. Un effort concerté dans la lutte permanente contre les PPP ;
2. Un appel aux organismes internationaux pour lutter contre l'évasion fiscale qui grève les fonds destinés à la prestation de services essentiels améliorant l'égalité des femmes ;
3. La participation des femmes dans les structures qui luttent contre l'injustice fiscale.

Perspective de genre du Plan d'Action régional pour l'Afrique et les Pays arabes 2015-2018

1. Lutte contre la privatisation aux niveaux national, sous-régional et régional

- Les comités des femmes approcheront les coalitions des femmes de la société civile et identifieront celles qui œuvrent contre la privatisation, qui traitent de la fiscalité ou des questions qui y sont liées, et leur proposeront d'associer leurs actions ;
- Les syndicats détermineront quelles sont les répercussions de la privatisation sur les hommes et les femmes, et les rendront publiques afin de s'opposer de manière stratégique à la privatisation ;
- Les femmes seront encouragés à participer aux réseaux sectoriels afin d'apporter leur contribution active et d'œuvrer contre les répercussions de la privatisation ;
- Organiser une journée d'action des femmes au niveau régional/mondial contre la privatisation.

2. Promouvoir les droits syndicaux et humains

- Les comités des femmes sélectionneront chaque année un pays prioritaire pour l'élaboration d'observations syndicales sur l'application des Conventions de l'OIT, en intégrant l'ensemble des conventions suivantes: 87, 98, 151, 154, 100, 111, 103, 183 et 156. Ces observations seront présentées au Comité d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations.
- Les comités des femmes proposeront une étude sectorielle pilote sur les écarts de rémunération.
- Les comités des femmes feront également pression auprès de gouvernements-clés pour qu'ils approuvent la nouvelle Convention de l'OIT sur la violence contre les femmes.
- Les syndicats nommeront une femme et un homme comme personnes de contact pour répondre aux actions syndicales urgentes et assurer le suivi de l'élaboration et de la soumission des plaintes et observations auprès des mécanismes de l'OIT.

3. Organisation et recrutement

- Les Comités des femmes recommanderont que les stratégies en matière d'égalité de genre (pays/secteurs/jeunes femmes) soient prises en compte dans l'élaboration des stratégies d'organisation et de recrutement.
- Les Comités proposeront des thèmes prioritaires à inclure dans les plans de travail sectoriels à tous les niveaux.

4. Promouvoir la solidarité syndicale

- Les Comités des femmes recommanderont une approche basée sur le genre, fondée sur la solidarité comme un principe syndical, mais aussi dans la fraternité.

5. Influencer les politiques régionales et sous-régionales

- Les Comités des femmes approcheront les coalitions des femmes de la société civile et les autres comités des femmes syndicaux internationaux afin de déterminer ceux qui œuvrent en faveur de l'autonomisation économique des femmes et leur proposeront des actions conjointes en vue d'influencer la mise en œuvre du Programme de développement post-2015 et la CCF (chaque année).
- Les syndicats intégreront l'autonomisation économique des femmes d'Afrique et des Pays arabes dans leurs priorités afin d'approcher et de faire pression auprès des gouvernements et des institutions régionales.